



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 septembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

21 septembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 26

OBJET :

**Désaffectation et
déclassement de la parcelle
AB 786 – Ancienne Caserne**

Pour : 21
Contre : 5
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 29/09/2021

Publiée le 29/09/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille vingt et un, le 27 septembre à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie, Solange GRILLOT, Alain SOUJEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, José AZEVEDO, Stéphane LE PECULIER (arrivé à 20H11), Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Etaient Absents excusés :

Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à Ariel SHEPS
Christine DAVOINE donne pouvoir à Claire HERLIN
Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Alexa PELAGE
Maria PYRKA, donne pouvoir à Marie, Solange GRILLOT
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Annick BAZIN donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Danièle PAGEARD donne pouvoir à Rodolphe WELSCH
Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient Absents : Laure CHENU

**DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT
DE LA PARCELLE AB 786 – ANCIENNE CASERNE**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU l'article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ;

VU la situation de l'immeuble sis 7 Place du Château, cadastré AB 786 qui n'est plus affecté à un service public depuis 18/12/92 ;

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Travaux, Entretien de la ville, Urbanisme, et Aménagement du Territoire en date du 14 septembre 2021 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITE AVEC 21 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE (STEPHANE LE PECULIER, DANIELE PAGEARD, RODOLPHE WELSCH, STEPHANIE CHASSIN DE KERGOMMEAUX, NICOLAS FOURNILLON)

CONSTATE que le bien est désaffecté de fait depuis le 18/12/92 ;

DÉCLASSE le bien sis 7 Place du Château, cadastré AB 786 (ex AB 233 – Lot B) du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire
Mariannick MORVAN

